



## **CTL du 4 juillet 2019**

# **COMPTE RENDU : LA GEOGRAPHIE REVISITEE**

**A la demande de l'intersyndicale jurassienne, la direction a accepté d'instaurer un Comité Technique Local dédié à la géographie revisitée.**

Vous trouverez en pièce jointe la liminaire lue au Président du CTL.

En réponse, il rappelle que la concertation s'étend du 6 juin au 30 septembre 2019. Il confirme que « le guide de la concertation » est un très bon soutien aux directeurs pour la mise en place de la réforme. Les marges de manœuvre y sont bien indiquées mais « si nous avons des propositions à faire, il nous écouterà ! »

Pas d'inquiétude par contre, le Jura n'est pas impacté par les « regroupements de conjoints » suite à la mobilité forcée.

Le Directeur tient à ce que les agents soient au courant de l'avancée du projet. Sur ULYSSE 39 dans l'onglet dédié, on peut trouver le calendrier de ces rencontres avec les élus.

NB : le CTL s'est terminé à 12h15, le calendrier prévisionnel indicatif des restructurations présenté aux OS en fin de matinée, arrivait simultanément sur les BALF. Quelle réactivité !!!!

Le président part alors dans un long rappel du bien fondé de ces restructurations, tant sur les missions fiscales que sur le SPL, l'intérêt des Maisons France Services et/ou Maisons de Services au Public.

Si la mission fiscale n'est qu'un regroupement de services pour arriver à des services « de taille acceptable », on révolutionne le Secteur Public Local.

Les opérations de masse seront découplées de la mission de conseil.

D'ailleurs, la réforme prévoit un dispositif hyper attentionné envers les conseillers. En effet, ils perdent leur statut de Comptable et de « Personnalités locales » dans leur commune, il faut donc trouver un moyen de valoriser la mission de conseil-expertise. Néanmoins, aucun des comptables actuels n'est assuré d'un poste au SGC ou de conseiller.

Il n'est pas prévu de créer des antennes pérennes sur Dole et Saint Claude. Ce qui permettrait d'assurer tant un service public de qualité qu'aux agents de conserver leur qualité de vie personnelle et professionnelle.

Les MSAP seraient vouées à disparaître au profit des Maisons France Service (MFS) répondant à un cahier des charges surprenant :

- \* un label de « professionnalisation » avec :
- \* 2 agents en permanence,
- \* ouverture 5 jours par semaine
- \* au moins 10 opérateurs de l'État (Préfecture, DGFIP, CAF, URSSAF, Pôle Emploi...)

Si les MSAP n'obtiennent pas le label au bout de 2 ans, les subventions s'arrêtent...

Le Président a été clair : la DDFiP participera aux MFS mais ne mettra pas d'agents à temps plein à disposition.

DATE		Effectif envisagé (encadrement compris)	TAGERFIP actuel (encadrement compris)
1 <sup>er</sup> janvier 2020	Expérimentation de certains points de contact Expérimentation de certains conseillers	(à terme:) 10 agents	
	Arrivée du SIE de Saint Claude au SIE Lons Le Saunier		
1 <sup>er</sup> septembre 2020	Création du SGC de DOLE (avec Dampierre)	12 agents	14 agents
1 <sup>er</sup> janvier 2021	Création du SIE départemental (avec Dole)	32 agents	37 agents
	Arrivée du SIP de Poligny au SIP de Dole	32 agents	35 agents
	Création du SGC de Poligny (avec Champagnole et Val d'Amour)	12 agents	16 agents
	Création du SGC de Lons le Saunier (avec Bletterans et Beaufort)	20 agents	25 agents
	Création de la Trésorerie Hospitalière Départementale à Dole	15 agents	17 agents
1 <sup>er</sup> janvier 2022	Arrivée du SIP de Saint Claude au SIP de Lons le Saunier	36 agents	40 agents
	Création du SGC de Saint Claude (avec Morez, Moirans et Arinthod)	18 agents	22 agents
	TOTAL	187 agents	206 agents

Et tout ça, sans connaître les suppressions d'emploi à venir !!! ça promet !!

Le transfert du SIE de Saint Claude est prévu au 1<sup>er</sup> janvier 2020 (si la Direction Générale accepte...), elle s'accompagne de la création d'une « antenne à distance transitoire » d'une durée de vie de 2 ans . Les agents du SIE de Saint Claude auront donc un traitement de faveur, ils pourront rester sur site au plus tard jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2022. Attention : tant que les agents n'auront pas rejoint physiquement le SIE de Lons, ils ne pourront pas prétendre à la Prime de Restructuration des Services.(PRS)

Les agents ALD affectés sur un service restructuré auront droit à la PRS.

Nous avons bien rappelé au Président qu'in fine les Organisations Syndicales sont contre ce projet. Nous affirmons une fois de plus que le service public sera mis à mal, que ce sont les agents qui vont subir une nouvelle fois encore des réformes politiques, en remerciement de leur grande conscience professionnelle.

Qu'ils se rassurent, ils pourront prétendre aux primes de restructuration.... Enfin, s'ils acceptent de suivre leur mission à 50 km. Pour les agents « accueillants »,... ils pourront prétendre à... que dalle !!!